

## **Taux de chômage localisés (régions, départements et zones d'emploi)**

Par définition, le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs à la population active, cette dernière étant égale à la somme du chômage et de l'emploi (ou population active occupée).

L'Insee produit des taux de chômage localisés par région, département et zone d'emploi à partir d'une synthèse de différentes sources :

- des données administratives sur l'emploi ;
- des séries de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi ;
- de l'enquête Emploi, qui fournit des nombres nationaux de chômeurs et de personnes en emploi au sens du Bureau international du Travail (BIT).

C'est la raison pour laquelle ces taux de chômage mesurent une notion dite « BIT répertorié ».

En France métropolitaine, les estimations de taux de chômage localisés sont d'abord réalisées au niveau départemental et suivant une périodicité trimestrielle. Les niveaux régionaux et annuels s'en déduisent ensuite. Bien que présentant des spécificités, les taux de chômage par zone d'emploi sont estimés de manière quasi-similaire à ceux établis au niveau départemental.

Dans les DOM (hors Mayotte), les taux de chômage localisés ne sont produits qu'à une fréquence annuelle. Ces taux de chômage sont directement issus des données de l'enquête Emploi annuelle jusqu'en 2013 (au 2<sup>ème</sup> trimestre de chaque année) et de l'enquête Emploi en continu à partir de 2014 (en moyenne annuelle). Au niveau des zones d'emploi, la méthode d'estimation employée pour obtenir des données en moyenne annuelle est similaire à celle retenue pour la France métropolitaine.

Pour tous les départements de France (hors Mayotte), des taux de chômage sont également produits avec une déclinaison par sexe et tranche d'âge (15-24 ans, 25-49 ans, 50 ans ou plus).

L'ensemble de ces estimations est totalement cohérent avec les taux de chômage nationaux issus de l'enquête Emploi publiés par ailleurs.

Ce document décrit les méthodes les plus récentes employées pour calculer les estimations de taux de chômage localisés. Le mode de calcul des estimations trimestrielles portant sur la France métropolitaine est détaillé dans la partie 1. Le processus d'estimation des taux de chômage localisés annuels en France (hors Mayotte) est présenté en partie 2. Enfin, le calendrier de diffusion et les différents facteurs de révisions possibles des séries sont précisés en partie 3.

## Table des matières

I. Taux de chômage trimestriels localisés en France métropolitaine.....	3
A. Taux de chômage trimestriels par département de France métropolitaine.....	3
1. Population active occupée par département.....	3
1.1. Évaluation de l'emploi total au lieu de travail par département.....	3
1.2. Passage de l'emploi au lieu de travail à l'emploi au lieu de résidence.....	3
1.3. Ajout des travailleurs frontaliers par département.....	4
1.4. Passage en moyenne trimestrielle.....	4
1.5. Rétropolation des séries jusque 1982.....	4
1.6. Calage sur la population active occupée nationale corrigée des variations saisonnières.....	4
2. Nombre de chômeurs par département.....	4
2.1. Répartition du nombre de chômeurs brut national par département à l'aide des DEFM.....	4
2.2. Désaisonnalisation des séries de chômage par département.....	5
2.3. Rétropolation des séries jusque 1982.....	5
2.4. Calage sur le nombre de chômeurs national corrigé des variations saisonnières.....	5
3. Taux de chômage par département.....	5
B. Spécificités des taux de chômage trimestriels par zone d'emploi.....	5
1. Population active occupée par zone d'emploi.....	6
2. Nombre de chômeurs par zone d'emploi.....	6
II. Taux de chômage annuels localisés.....	7
A. Taux de chômage annuels par département de France métropolitaine.....	7
1. Population active occupée annuelle par département.....	7
1.1. Calcul en moyenne annuelle de l'emploi par département.....	7
1.2. Décomposition de l'emploi départemental par sexe et tranche d'âge.....	7
1.3. Calage sur les niveaux nationaux par sexe et tranche d'âge en moyenne annuelle.....	7
2. Nombre de chômeurs annuel par département.....	7
2.1. Calcul en moyenne annuelle du chômage par département.....	7
2.2. Décomposition du chômage départemental par sexe et tranche d'âge.....	8
2.3. Calage sur les nombres de chômeurs nationaux par sexe et tranche d'âge en moyenne annuelle.....	8
3. Taux de chômage annuel par département.....	8
B. Spécificités des taux de chômage annuels par zone d'emploi.....	8
C. Cas des DOM.....	8
1. Au niveau départemental.....	8
2. Au niveau zone d'emploi.....	8
III. Diffusion et révision des séries.....	10
A. Diffusion.....	10
1. Séries trimestrielles.....	10
2. Séries annuelles.....	10
B. Révision.....	10

---

## ***I. Taux de chômage trimestriels localisés en France métropolitaine***

---

Les étapes de calcul présentées ci-dessous ne concernent que les départements de France métropolitaine. Pour les DOM, seules des estimations annuelles de taux de chômage sont pour le moment réalisées (cf. II.C).

Dans cette partie, sont tout d'abord détaillées les étapes de calcul menant à l'estimation des taux de chômage par département (cf. I.A), les taux de chômage par région s'en déduisant. Les spécificités du mode d'estimation des taux de chômage localisés par zone d'emploi sont ensuite évoquées (cf. I.B).

*In fine*, les taux de chômage trimestriels par région et département de France métropolitaine sont fournis depuis le premier trimestre 1982. Les taux de chômage par zone d'emploi sont produits depuis le premier trimestre 2003.

### ***A. Taux de chômage trimestriels par département de France métropolitaine***

---

Les estimations trimestrielles de taux de chômage par département sont établies à l'issue de différentes étapes de calcul :

- Estimation de la population active occupée (cf. 1) : l'emploi total au lieu de travail par département est établi à partir des estimations annuelles d'emploi et des estimations trimestrielles d'emploi produites sur le champ salarié marchand non agricole ; l'emploi total au lieu de travail est ensuite passé au lieu de résidence ; les travailleurs frontaliers sont alors ajoutés ; puis les données obtenues sont passées en moyenne trimestrielle et enfin calées sur la population active occupée nationale de l'enquête Emploi.
- Estimation du nombre de chômeurs (cf. 2) : le nombre de chômeurs national est réparti par département en fonction des DEFM ; les séries obtenues sont désaisonnalisées puis calées sur le nombre de chômeurs national de l'enquête Emploi.

#### **1. Population active occupée par département**

##### **1.1. Évaluation de l'emploi total au lieu de travail par département**

La population active occupée par département est obtenue à partir des estimations annuelles d'emploi salarié au lieu de travail, ainsi que des estimations annuelles d'emploi non salarié sur ces échelons géographiques.

Sur le champ salarié marchand non agricole (SMNA), des estimations trimestrielles d'emploi en fin de trimestre sont produites en données corrigées des variations saisonnières (CVS) et diffusées par ailleurs.

Sur le reste du champ (emploi salarié agricole et non marchand et emploi non salarié), les niveaux trimestriels sont obtenus par interpolation des points annuels (*via* une trimestrialisation géométrique). Par construction, sur toutes les composantes, les niveaux de chaque fin de quatrième trimestre coïncident avec les niveaux annuels.

##### **1.2. Passage de l'emploi au lieu de travail à l'emploi au lieu de résidence**

Les taux de chômage sont calculés au lieu de résidence. Il est donc nécessaire de passer d'une mesure de l'emploi au lieu de travail à une mesure de l'emploi au lieu de résidence. Pour ce faire, des matrices de passage entre les deux concepts d'emploi sont estimées, à l'aide d'une source donnant la double localisation de l'emploi.

Sur le champ de l'emploi salarié, le passage du lieu de travail au lieu de résidence est réalisé à l'aide d'une matrice annuelle issue d'Estel 2008<sup>1</sup> pour les années 2008 et ultérieures, et du recensement de la population pour les années antérieures. Les matrices de passage trimestrielles sont obtenues par interpolation de ces matrices annuelles. Pour l'emploi non salarié, le lieu de travail et le lieu de résidence sont supposés identiques.

Les niveaux trimestriels d'emploi total au lieu de résidence s'en déduisent ensuite par agrégation des niveaux trimestriels d'emploi salarié au lieu de résidence et des niveaux trimestriels d'emploi non salarié.

### 1.3. Ajout des travailleurs frontaliers par département

Les niveaux trimestriels d'emploi total au lieu de résidence ne comptabilisent pas les effectifs de travailleurs frontaliers résidant en France et travaillant à l'étranger, qu'il faut donc ajouter.

Les niveaux trimestriels de travailleurs frontaliers sont obtenus principalement à partir des recensements de la population. Sur la période où les recensements annuels sont disponibles, les effectifs trimestriels de travailleurs frontaliers sont interpolés suivant une trimestrialisation géométrique. Sur les années postérieures, ils sont prolongés, soit à partir des données de la Cnam<sup>2</sup> et de l'OFS<sup>3</sup> pour la majorité des cas, soit à partir de la tendance observée sur les trois dernières années du recensement.

### 1.4. Passage en moyenne trimestrielle

Les séries trimestrielles d'emploi localisé obtenues précédemment sont passées en moyenne trimestrielle pour assurer la cohérence avec les séries d'emploi et de chômage issues de l'enquête Emploi au niveau national.

L'emploi localisé en milieu de trimestre t correspond à la moyenne entre les estimations d'emploi localisé en fin de trimestre t et en fin de trimestre t-1.

### 1.5. Rétropolation des séries jusque 1982

Chaque trimestre, les séries sont recalculées à partir de 2003. Avant cette année, la rétropolation jusqu'au premier trimestre 1982 est réalisée de la manière suivante :

- On reprend les niveaux trimestriels d'emploi par département sur la période T1 1982 - T1 2003 issus de l'ancienne méthodologie, à partir desquels on calcule des taux d'évolution qui ne sont plus révisés.
- Ces taux d'évolution sont ensuite appliqués aux niveaux de l'emploi par département du T1 2003 issus de l'estimation courante.

### 1.6. Calage sur la population active occupée nationale corrigée des variations saisonnières

Pour caler les séries trimestrielles départementales CVS d'emploi sur la série trimestrielle CVS de population active occupée nationale issue de l'enquête Emploi, le résidu entre le niveau national et la somme des niveaux départementaux est ventilé au prorata des départements.

Les séries trimestrielles d'emploi CVS par région sont obtenues par agrégation des séries CVS départementales.

## 2. Nombre de chômeurs par département

Le nombre de chômeurs par département intervient à la fois au numérateur et au dénominateur du taux de chômage.

### 2.1. Répartition du nombre de chômeurs brut national par département à l'aide des DEFM

<sup>1</sup> Le dispositif Estel est disponible depuis la validité 2008.

<sup>2</sup> Caisse nationale d'assurance maladie

<sup>3</sup> Office fédéral suisse

Le nombre brut trimestriel de chômeurs en France métropolitaine est établi à partir de l'enquête Emploi.

La répartition géographique des DEF<sup>4</sup>, en données brutes, est utilisée afin de ventiler le nombre de chômeurs national brut par département. Ces données étant mensuelles (données en fin de mois), elles sont préalablement passées en moyenne trimestrielle de la façon suivante :

Si l'on note  $t$  le trimestre pour lequel on veut calculer les effectifs de DEF<sup>4</sup> en moyenne trimestrielle ( $DEF_{MT,t}$ ), et  $DEF(m1,t)$ ,  $DEF(m2,t)$  et  $DEF(m3,t)$  les DEF<sup>4</sup> des trois mois qui composent ce trimestre, alors :

$$DEF_{MT,t} = 1/6 * DEF(m3,t-1) + 1/3 * DEF(m1,t) + 1/3 * DEF(m2,t) + 1/6 * DEF(m3,t)$$

On se place ainsi en milieu de trimestre  $t$ .

## 2.2. Désaisonnalisation des séries de chômage par département

Chaque série trimestrielle brute de chômeurs départementale obtenue précédemment est ensuite corrigée des variations saisonnières. Les coefficients saisonniers sont revus chaque trimestre sur l'ensemble de la période et les modèles de saisonnalités sont révisés une fois par an.

## 2.3. Rétropolation des séries jusque 1982

Chaque trimestre, les séries sont recalculées à partir de 2003. Avant cette année, la réropolation jusqu'au premier trimestre 1982 est réalisée de la manière suivante :

- On reprend les niveaux trimestriels de chômeurs par département sur la période T1 1982 - T1 2003 issus de l'ancienne méthodologie, à partir desquels on calcule des taux d'évolution qui ne sont plus révisés.
- Ces taux d'évolution sont ensuite appliqués aux niveaux de chômeurs par département du T1 2003 issus de l'estimation courante.

## 2.4. Calage sur le nombre de chômeurs national corrigé des variations saisonnières

Pour caler les séries trimestrielles départementales CVS de chômeurs sur la série trimestrielle nationale CVS de chômeurs issue de l'enquête Emploi, le résidu entre le niveau national et la somme des niveaux départementaux est ventilé au prorata des départements.

Les séries trimestrielles de chômeurs CVS par région sont obtenues par agrégation des séries CVS départementales.

## 3. Taux de chômage par département

Les taux de chômage trimestriels par département (respectivement région) sont obtenus en appliquant la formule du calcul des taux de chômage, à partir des séries départementales (respectivement régionales) trimestrielles d'emploi et de nombre de chômeurs obtenues à la fin des étapes décrites ci-dessus.

## B. Spécificités des taux de chômage trimestriels par zone d'emploi

Afin de conserver la cohérence entre les différents niveaux géographiques (région, département, zone d'emploi), les estimations de taux de chômage trimestriels par zone d'emploi régionale<sup>5</sup> (ZER) en France métropolitaine sont réalisées suivant la même méthode que celle décrite ci-dessus sur les départements. Une adaptation doit toutefois être réalisée, dans la mesure où aucune donnée n'est disponible sur l'emploi en rythme infra-annuel au niveau des ZER. Par ailleurs, il convient de noter que le calage entre les estimations par ZER et celles

<sup>4</sup> Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

<sup>5</sup> Certaines zones d'emploi sont « à cheval » sur deux régions. Les zones d'emploi régionales correspondent aux parties régionales de ces zones d'emploi.

portant sur les autres échelons géographiques est assuré au niveau régional mais pas départemental.

Les spécificités du mode de calcul des taux de chômage par zone d'emploi sont précisées pour la composante emploi (cf. 1), puis sur la composante chômage (cf. 2).

*In fine*, les estimations de taux de chômage trimestriels par zone d'emploi de France métropolitaine sont disponibles depuis le premier trimestre 2003.

## 1. Population active occupée par zone d'emploi

Contrairement au niveau départemental, il n'existe pas d'information trimestrielle sur la population active occupée au niveau ZER, ni pour l'emploi salarié, ni pour l'emploi non salarié. La trimestrialisation des séries annuelles d'emploi total (salarié et non salarié) par ZER se fait donc géométriquement jusqu'au dernier point annuel définitif disponible. Afin d'obtenir une estimation sur les années ultérieures, la tendance des quatre dernières années est prolongée puis trimestrialisée géométriquement.

Chaque trimestre, l'emploi par ZER est calé sur celui des zones englobantes<sup>6</sup>, lui-même obtenu à partir des estimations effectuées au niveau des départements, suivant la méthodologie exposée précédemment. La zone englobante est le plus souvent la région, ce qui ne garantit pas la cohérence avec le niveau départemental.

## 2. Nombre de chômeurs par zone d'emploi

Le nombre de chômeurs par ZER est estimé à partir des DEFM, de la même manière que pour les échelons départementaux. Un calage supplémentaire est néanmoins réalisé chaque trimestre sur le niveau des zones englobantes (de la même façon que pour la population active occupée).

---

<sup>6</sup> Une zone englobante correspond à la plus petite zone géographique regroupant des zones d'emploi régionales. Elle correspond le plus souvent à la région dans laquelle se situe la zone d'emploi, mais peut aussi se limiter à un département ou un regroupement de départements au sein d'une région.

---

## **II. Taux de chômage annuels localisés**

---

La méthodologie de calcul des taux de chômage annuels par département de France métropolitaine est tout d'abord détaillée (cf. A), les estimations par région s'en déduisant. Les spécificités portant sur le calcul des taux de chômage annuels par zone d'emploi de France métropolitaine sont ensuite évoquées (cf. B). Enfin, le cas des DOM est abordé (cf. C).

### **A. Taux de chômage annuels par département de France métropolitaine**

---

Les estimations de taux de chômage en moyennes annuelles par département de France métropolitaine sont disponibles à partir de 1982.

En 2015, la méthode d'estimation des taux de chômage en moyennes annuelles par département a été enrichie pour proposer des déclinaisons par sexe et par tranche d'âge (15-24 ans, 25-49 ans, 50 ans ou plus). Cette déclinaison est obtenue en appliquant à des niveaux départementaux d'emploi et de chômage des structures annuelles par sexe et tranche d'âge issues d'Estel ou du recensement de la population pour l'emploi, et des DEFM pour le chômage. Ces taux de chômage par sexe et tranche d'âge sont calculés à partir de 1996, première année de disponibilité des données par sexe et tranche d'âge des effectifs de DEFM.

#### **1. Population active occupée annuelle par département**

##### **1.1. Calcul en moyenne annuelle de l'emploi par département**

La population active occupée par département est obtenue à l'aide des estimations trimestrielles de population active occupée, par utilisation d'une moyenne arithmétique.

##### **1.2. Décomposition de l'emploi départemental par sexe et tranche d'âge**

Les niveaux d'emploi départementaux par sexe et par tranche d'âge sont obtenus en appliquant des structures en moyenne annuelle par sexe et âge issues de sources différentes selon l'année et le type de population (travailleurs frontaliers ou non frontaliers).

Les structures par sexe et tranche d'âge des non-frontaliers proviennent des données Estel au lieu de résidence à partir de 2009 et du recensement de la population entre 1996 et 2008<sup>7</sup>.

Les structures annuelles par sexe et tranche d'âge des travailleurs frontaliers sont obtenues à partir du recensement de la population.

Les structures estimées sur la dernière année disponible sont conservées à l'identique pour les années postérieures.

##### **1.3. Calage sur les niveaux nationaux par sexe et tranche d'âge en moyenne annuelle**

Les totaux départementaux des niveaux d'emploi par sexe et tranche d'âge (ou toute catégorie confondue avant 1996) sont calés sur les niveaux nationaux de population active occupée par sexe et tranche d'âge (ou toute catégorie confondue avant 1996) issus de l'enquête Emploi.

#### **2. Nombre de chômeurs annuel par département**

##### **2.1. Calcul en moyenne annuelle du chômage par département**

Le nombre de chômeurs annuel par département est calculé à partir des estimations trimestrielles départementales de nombre de chômeurs, par utilisation d'une moyenne arithmétique.

---

<sup>7</sup> Pour mémoire le dispositif Estel est disponible depuis la validité 2008.

## 2.2. Décomposition du chômage départemental par sexe et tranche d'âge

Depuis 1996, les niveaux de chômage départemental par sexe et tranche d'âge sont obtenus en appliquant des structures en moyenne annuelle par sexe et âge issues des effectifs de DEFM.

## 2.3. Calage sur les nombres de chômeurs nationaux par sexe et tranche d'âge en moyenne annuelle

Les totaux départementaux des niveaux de chômage par sexe et tranche d'âge (ou toute catégorie confondue avant 1996) sont calés sur les niveaux nationaux de nombre de chômeurs par sexe et âge (ou toute catégorie confondue avant 1996) issus de l'enquête Emploi.

## 3. Taux de chômage annuel par département

Les taux de chômage en moyenne annuelle au niveau des départements sont établis en rapportant le nombre de chômeurs annuels à la population active annuelle (chômeurs + population active occupée) tels qu'obtenus précédemment. Il en est de même pour les taux de chômage en moyenne annuelle par sexe et tranche d'âge.

Les taux de chômage annuels par région se déduisent des estimations annuelles par département du nombre de chômeurs et de la population active.

## B. Spécificités des taux de chômage annuels par zone d'emploi

Les taux de chômage annuels par zone d'emploi sont obtenus en estimant la moyenne annuelle de chaque composante (nombre de chômeurs et population active occupée) à partir des niveaux trimestriels.

Les estimations de taux de chômage en moyenne annuelle par zone d'emploi de France métropolitaine sont disponibles à partir de 2003. Il convient de noter que les taux de chômage par zone d'emploi ne sont pas ventilés par sexe et par âge.

## C. Cas des DOM

L'enquête Emploi dans les DOM (hors Mayotte) était annuelle (réalisée au deuxième trimestre de l'année) jusqu'en 2013, avant de passer à un rythme trimestriel en 2014 avec une collecte en continu. Cependant, faute de recul temporel suffisant, notamment pour effectuer des corrections de variations saisonnières, il n'est pour le moment pas produit d'estimations trimestrielles de taux de chômage pour les DOM mais uniquement des estimations en moyennes annuelles.

### 1. Au niveau départemental

Dans les DOM (hors Mayotte), les taux de chômage par département proviennent de l'enquête Emploi. Les données portent sur les deuxièmes trimestres de chaque année avant 2014, puis sont exprimées en moyenne annuelle sur les années ultérieures. Les séries sont corrigées de l'effet lié à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi intervenue en 2014.

### 2. Au niveau zone d'emploi

Au niveau des zones d'emploi, des estimations sont effectuées pour les DOM (hors Mayotte) suivant une méthode comparable à celle exposée ci-dessus dans le cas de la France métropolitaine.

Plus précisément, la population active occupée trimestrielle de la zone d'emploi d'un DOM est obtenue en trimestrialisant les estimations annuelles d'emploi total, en effectuant ensuite le passage au lieu de résidence, puis en ajoutant les travailleurs frontaliers à partir du recensement de la population. Cette série d'emploi en fin de trimestre est passée en moyenne trimestrielle et seul le deuxième trimestre de chaque année est conservé pour les années antérieures à 2014, l'enquête Emploi n'étant qu'annuelle. À partir de 2014, l'emploi estimé sur les quatre trimestres de chaque année permet de produire une population active occupée en

moyenne annuelle. Un calage est ensuite effectué sur la population active occupée issue de l'enquête Emploi (sur le deuxième trimestre avant 2014 ; en moyenne annuelle ensuite).

Pour chaque DOM, le nombre de chômeurs trimestriel par zone d'emploi est obtenu par ventilation du nombre de chômeurs issu de l'enquête Emploi à l'aide de la structure des DEFM. Seul le nombre de chômeurs relatif au deuxième trimestre de chaque année est conservé avant 2014. Ultérieurement, le nombre de chômeurs sur les quatre trimestres de chaque année permet de produire une population active occupée en moyenne annuelle.

---

## III. Diffusion et révision des séries

---

### A. Diffusion

---

#### 1. Séries trimestrielles

Les estimations trimestrielles de taux de chômage localisés sont diffusées environ 100 jours après la fin de chaque trimestre.

Ces estimations trimestrielles sont disponibles sur le site insee.fr aux adresses suivantes :

- Régions et départements de France métropolitaine :

– dernier trimestre : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012804>

– séries longues depuis 1982 : <http://www.bdm.insee.fr/bdm2/choixCriteres?codeGroupe=712> par région et <http://www.bdm.insee.fr/bdm2/choixCriteres?codeGroupe=713> par département

- Zones d'emploi de France métropolitaine :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893230>, séries longues depuis 2003

#### 2. Séries annuelles

Les estimations annuelles de taux de chômage localisés sont publiées chaque année, au plus tard au mois de juin. Le dernier point des séries annuelles diffusées l'année N est l'année N-1.

Ces estimations annuelles sont disponibles sur le site insee.fr aux adresses suivantes :

- Régions et départements de France (hors Mayotte) :

– dernière année : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2134411>

– séries longues depuis 1982 (1996 avec les déclinaisons sexe ou tranche d'âge) pour la France métropolitaine et depuis 2014 pour les DOM : <http://www.bdm.insee.fr/bdm2/choixCriteres?codeGroupe=1821> par région et <http://www.bdm.insee.fr/bdm2/choixCriteres?codeGroupe=1820> par département

- Zones d'emploi de France (hors Mayotte) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893230>, séries longues depuis 2003

### B. Révision

---

Les estimations trimestrielles de taux de chômage localisés peuvent faire l'objet de révisions d'un trimestre à l'autre pour différentes raisons.

- Prise en compte de nouvelles données sources

La prise en compte de nouvelles données sources est susceptible d'engendrer des révisions sur la population active occupée ou le nombre de chômeurs. Cela concerne en particulier :

- les données des travailleurs frontaliers de la Cnam aux deuxièmes et quatrièmes trimestres ;
- les données des travailleurs frontaliers du recensement de la population aux premiers trimestres ;
- les DEFM chaque trimestre ;
- les données issues de l'enquête Emploi : enquête sur les non-répondants et nouvelles pondérations.

➤ Calage sur les nouveaux niveaux annuels d'emploi

L'intégration d'un nouveau point d'emploi annuel provisoire ou définitif (calculé à partir des données d'Estel) conduit à revoir les taux de chômage localisés. Les révisions touchent l'emploi salarié marchand non agricole, ainsi que l'emploi non salarié et l'emploi salarié des secteurs agricoles et non marchands. Elles ont lieu deux fois par an, en mars et à l'automne.

➤ Actualisation des coefficients saisonniers

Concernant le nombre de chômeurs trimestriels, les coefficients saisonniers sont recalculés chaque trimestre. Les séries peuvent alors être légèrement revues. La révision des modèles de saisonnalité, qui a lieu une fois par an, peut engendrer des révisions un peu plus importantes.

Pour les données d'emploi trimestrielles, la révision des coefficients saisonniers n'intervient qu'une seule fois par an.

Au niveau national, les coefficients saisonniers sur le nombre de chômeurs et sur l'emploi sont recalculés chaque trimestre. Parce qu'elles sont calées sur les niveaux trimestriels nationaux, les séries localisées peuvent en être affectées.